



## DÉLIBÉRATION N°2026-33

Séance du mardi 26 mai 2026

**LE 26 MAI 2026 À 18H30, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURVIEL-LÈS-MONTPELLIER, RÉGULIÈREMENT CONVOQUÉ LE 19 MAI 2026, S'EST RÉUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, AU LIEU HABITUEL DE SES SÉANCES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR GILLES CUSIN, MAIRE.**

### Nombre de Conseillers

En Exercice	19
Présents	14
Votants	18

**Présents :** M. Gilles CUSIN, M. Viven BINAMICKA-LUWAMOU, Mme Caroline LEEMANS, M. Philippe GIRAUD-CHATILLON, M. Serge SERRA, M. Philip VALANDRO, M. Laurent PRAT, M. Laurent VIAL, Mme Sylvie MEURIOT, Mme Jessica LAUVERGEON, M. Mickaël CHAPELLE GARCIA, Mme Laura PAUTLER, Mme Lisa BRISSAC, Mme Eloise BURR.

### Pouvoirs :

Mme Zahia BOUKTAB avait donné pouvoir à Mme Laura PAUTLER,  
Mme Aurore CLEMENT avait donné pouvoir à M. Gilles CUSIN,  
M. Dominique BARIL avait donné pouvoir à M. Mickaël CHAPELLE GARCIA,  
Mme Chrystelle FAURE avait donné pouvoir à Mme Sylvie MEURIOT.

**Absents :** M. Nicolas ANTHERIEU

**Secrétaire de séance :** M. Mickaël CHAPELLE GARCIA

### OBJET : DÉSIGNATION DES MEMBRES À LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Pour mémoire, le rôle de la CCID est lié à la fiscalité directe locale ; ainsi elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ; elle participe à l'évaluation des propriétés bâties et à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Monsieur le Maire indique que les huit commissaires titulaires et les huit commissaires suppléants sont désignés par le Directeur Régionale des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

À cet égard, M. le Maire soumet au conseil municipal la liste ci-dessous de 16 commissaires titulaires et une liste de 16 commissaires suppléants à présenter au Directeur Régionale des Finances Publiques :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
ARIOLI JONATHAN	MARECHAL JACKY
CHACON PAMELA	MOULIN JEAN-PIERRE
CHOLLEZ JEAN FRANCOIS	NOYER SYLVAIN
DELAY GEORGES	RIBARD YANNICK
DO MARTINE MARIE JEANNE	ROUSSEAU EDDY BERNARD JOCELYN
FRIEDRICH MARC	RUEDAS FREDERIC
GIULIANI NORBERT FABIEN	SOYRIS HERVE DANIEL HENRI
GROBS BRUNO	SUDRE REGIS DANIEL HUMBERT
IVANES ENGUERRAND	TAIONI CYRILLE
JABLEKA QUENTIN	DEHISSI FRANCOIS
JAMME JULIEN BRUNO	SAVANIER ALAIN
JOVER JEAN	LE TOQUEU OLIVIER
LACONDE CLAUDINE	ANDRIEUX CEDRIC GREGORY CLAUDE JOEL
LAUTIER SIMON PIERRE JEAN	GIMENEZ NICOLAS
LE BOUHEC JOEL	HOSTINGUE JEREMY
LORNE PATRICK ALAIN	SALORD CHRISTIAN

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette affaire et, le cas échéant :

- **D'APPROUVER** la liste de 16 commissaires titulaires et 16 commissaires suppléants proposé pour la désignation des membres de la CCID ;
- **DE TRANSMETTRE** cette liste au Directeur Régionale des Finances Publiques afin qu'il désigne les membres de la CCID.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

**ADOpte** à l'unanimité cette délibération par :

POUR : 18 voix

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 0 voix

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

**Mickaël CHAPELLE GARCIA**  
Secrétaire de séance



**Gilles CUSIN**  
Maire de Murviel-lès-Montpellier



Certifié exécutoire compte tenu de :

sa transmission en préfecture le 29/05/2026

et de sa publication le 29/05/2026

et/ou de sa notification le \_\_\_\_\_